

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION,  
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 19 Mars 1849.

BUREAU DE REDACTION,  
Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

##### Debats sur l'indemnité.

Séance de mardi, 20 fév.

(Suite.)

M. Meyers dit qu'il ne votera pas pour les résolutions de M. Lafontaine, parcequ'il sait bien que, s'il le faisait, il ne serait jamais réélu dans son comté. La grande majorité de ses constituants étaient des loyaux qui ont tous concouru à réprimer la rébellion. Il prend la liberté d'informer l'hon. membre pour Durham qui paraît disposé à soutenir la proposition du ministère, qu'après ce vote il n'a plus besoin d'offrir ses services pour représenter le comté qu'il représente actuellement. Il donne le même avis à l'hon. membre pour Hastings. Il est fort surpris d'entendre le membre pour St. Maurice prendre l'attitude qu'il a pris dans le débat, lui le chef des rebelles, après avoir été traité avec tant de clémence par le gouvernement anglais. Le projet d'indemnité du ministère précédent, sur lequel on semble s'appuyer, n'a pas été approuvé par les membres indépendants de la chambre. Cette question remue le Haut-Canada.

L'hon. membre s'amuse à lire des dépêches télégraphiques, une de Belleville, et une autre de Hamilton, disant que les toriers s'agitent dans ces parties de la province supérieure, contre les résolutions de M. LaFontaine. Personne n'en peut douter.

L'hon. M. Cameron lut immédiatement en réponse aux dépêches de M. Meyers, une autre dépêche qu'il venait de recevoir aussi de Belleville. Elle était à l'effet suivant : " Les toriers se réunirent à midi et demi ; les réformistes présents protestèrent. A une heure nous avions une majorité, nous avions passé deux résolutions, mais alors un certain nombre d'orangistes arrivèrent, se jetèrent au milieu de l'assemblée avec des gourdin et des pistolets et s'emparèrent du lieu."

M. Scott des deux Montagnes n'a pas voulu donner un vote silencieux sur une question dans laquelle son comté est si considérablement impliqué. Il considère que les loyaux ont été plus coupables que les prétendus rebelles, de même que celui qui excite par tous les moyens la colère de son prochain doit être considéré plus coupable que ce dernier, s'il emporte jusqu'à frapper. Il voit par les débats que l'opposition n'a pour but que de prolonger de discussion.

Il raconte un fait de l'ex-administration qui prouve combien elle était honnête. M. Cayley, l'ex-inspecteur-général, membre pour Huron, lui aurait promis, lorsqu'il était au pouvoir, de payer les dommages causés à l'église de St. Eustache, pourvu qu'il voulût promettre de donner son support au ministère du temps. Il fit remarquer qu'il ne serait pas juste de s'indemniser que les loyaux d'alors, car il est de fait que tous les citoyens de principes libéraux étaient appelés " rebelles." Lui-même est d'origine bretonne, mais alors, il n'est séparé de ses parents pour s'unir aux Canadiens, parce qu'il les pensait dans le droit. La manière dont on les a traités est à coup sûr contraire aux sentiments et à la justice anglaise. Leurs propriétés étaient détruites, et leurs maisons pillées, et eux-mêmes traduits devant les tribunaux, et pendus sous simple soupçon, sans la moindre évidence contre eux. Il est même d'avis, que le gouvernement anglais,

dont les officiers et les employés ont causé ces pertes, serait dans l'obligation de payer pour.

M. Holmes n'avait pas eu d'abord intention de parler sur la question, mais elle doit avoir des conséquences si importantes, qu'il ne peut s'abstenir de faire quelques remarques, vu surtout qu'on a fait des insinuations malicieuses sur son compte. Il ne veut pas employer les subtilités, les jeux d'esprit dont on prétend faire un si grand usage par le temps qui court. C'est surtout la tactique de l'hon. membre pour Hamilton, qui prend tous ses arguments dans le sarcasme et le ridicule. Il n'y a aucune différence entre les résolutions proposées par son hon. collègue et les actes proposés par les messieurs de l'opposition bien qu'aujourd'hui ces messieurs trouvent bon de répudier leurs actes et de stigmatiser la conduite de son hon. ami comme une trahison. Il est impossible de voir de la différence dans la motion présente et les délibérations rapportées dans les journaux de la chambre. Il y a eu des résolutions de passées pour indemniser toutes les " justes pertes " encourues durant la rébellion ; et en quoi celles-ci en diffèrent-elles ? La seule différence qu'il est possible d'y voir, c'est que les résolutions de son hon. ami tendent à faire indemniser tous ceux qui ont fait de " justes pertes " avec l'intention honnête de payer les pertes ainsi encourues durant la rébellion ; tandis que les messieurs de l'opposition ont proposé des résolutions semblables, seulement dans le but d'obtenir du pouvoirs par motifs de corruption.

Car s'il ne convenait pas d'indemniser des rebelles avoués et reconnus, de quel droit ces messieurs ont-ils payé le chef de cette rébellion ? L'hon. membre pour St. Maurice exerçait une grande influence dans ce temps, et il est probable que, s'il se fut conduit différemment, les troubles de 37 et 38 n'auraient pas eu lieu.—On a beaucoup parlé de loyauté, des devoirs envers le souverain, on a prétendu que nuls actes de tyrannie et d'oppression ne justifient les rebelles. Ça ressemble au droit divin des rois, doctrine qu'on veut faire revivre en Canada. On pourrait insulter le peuple, lui ôter ses libertés, et il ne devrait pas faire des efforts pour maintenir son droit ! On peut appeler cela loyauté, mais il serait mieux, plus juste de l'appeler tyrannie du peuple. Il agissait de bonne foi avec les loyaux en 1836 et 1838, mais il n'avait pas étudié très-attentivement les causes de la rébellion ; s'il les avait bien connus, il aurait eu honte d'adopter ce parti car il n'est pas d'opinion que l'on doive suivre les volontés de la couronne quelque tyranniques qu'elles soient. Il est content de voir que cette révolution a favorisé la colonie du bienfait d'une constitution semblable à celle de mère-patrie. Il a entendu des soi-disant loyaux tâcher de flétrir des citoyens plus loyaux qu'eux-mêmes, et exprimer ensuite le désir de voir dans quelques mois la bannière étoilée flotter sur Montréal. Pour sa part, il pense que la présente constitution est supérieure à tout ce que l'on peut trouver de ce comté-ci de l'Atlantique ; car elle fait un gouvernement fort en lui-même, capable de conserver le Canada comme un joyau de la couronne Britannique. Une rébellion dans le pays aurait encore le même effet. Il a profondément regretté d'avoir agi avec des chefs qu'il croyait alors de bonne foi, mais dont il a reconnu toute l'impudence plus tard, et plus particulièrement par l'approbation qu'ils donnent à l'officier-rapporteur, qui, à la dernière élection d'Oxford, s'est rendu coupable de fraude, a violé les droits

des électeurs, méprisé les lois, a porté atteinte aux libertés du peuple et a manqué à son devoir, à son serment. S'il a marché avec de semblables gens, en 1838, il se réjouit d'être aujourd'hui dans une position contraire et plus honorable.

M. Sherwood de Brockville réclame contre les motifs attribués aux loyaux de 1838 par l'hon. membre qui vient de s'asseoir.

Il était du nombre de ces loyaux, lui, et s'il n'a pas changé de principes, il prétend avoir droit à autant de bonne foi que ceux qui ont changé de conviction. Il demande à l'hon. membre pour Montréal, (M. Holmes) combien de personnes il a commises à la prison sans warrant.

M. Holmes ? Personne autre que M. Viger.

M. Scerwood. Avez-vous un warrant pour cela ?

M. Holmes. J'avais un warrant suffisant pour ce que j'ai fait.

M. Sherwood. L'hon. membre reconnaît n'avoir commis à la prison qu'une seule personne ; mais la " notoriété publique " dit qu'il en a commis un grand nombre. La distinction entre loyauté et loyauté est un faux principe propagé par Mackenzie qui appelait les loyaux des traitres à la liberté canadienne. Il trouve ridicule la comparaison faite par le solliciteur-général ouest du crucifiement du sauveur du monde avec la mort méritée des coupables de félonie. Est-ce une comparaison à faire dans un pays chrétien ?

M. le solliciteur-général Drummond réclame contre cette mauvaise interprétation des paroles de son ami.

M. le solliciteur-général Blake dit que ce n'est pas la première fois qu'il entend les fausses représentations de cette nature, et explique de nouveau le parallèle qu'il a fait. Il avait dit que ceux qui ont crucifié notre sauveur se sont excusés sur leur loyauté. " Si vous laissez cette homme s'en aller, vous n'êtes pas ami de César," était leur cri.

M. Sherwood, tout en soumettant la chose au bon sens de la chambre persiste à dire qu'on ne doit pas faire un tel parallèle dans un pays chrétien. Il ne consentira jamais à payer les pertes encourues dans le Bas-Canada, soit par les loyaux ou rebelles, parce qu'il est certain que le Haut-Canada n'y consentira jamais. Il prétend que si le ministère actuel suit la voie tracée par l'ex-ministère dans le cas présent, il devrait la suivre en tout. En réalité ce prétexte n'est qu'un subterfuge. Il rappelle à l'hon. membre des Deux-Montagnes le support qu'il donnait au ministère défunt et son changement en supportant celui d'aujourd'hui. Il demande comment cela se peut faire ?

M. Scott le lui dit. Il s'est dit à lui-même. " La forme de gouvernement est maintenant différente de ce qu'elle était. Nous avons le gouvernement responsable, et je donnerai au ministère une chance de succès. (fair trial)." C'est ce qu'il a fait mais il lui a retiré son appui, quand il a vu qu'il ne le méritait plus.

M. Sherwood continue. Ce fair trial a cessé quand l'hon. membre a vu que les réclamations des rebelles ne seraient pas accordées. Il ne sait pas s'il est lui-même un de ceux qui réclament, mais la rumeur publique lui a fait savoir que lui et le membre pour Richelieu auraient réclamé plus d'un quart de la somme demandée par le ministère. Il insinue en finissant, que le solliciteur-général Ouest avait modifié

ses opinions en vue du pouvoir.

M. Blake répond qu'il n'a jamais demandé de places.

M. Wilson parle longuement pour défendre les actes et la conduite du *family compact*, et préconiser sa clémence envers ses ennemis, pour dénoncer les doctrines perfides, selon lui, de McKenzie et des siens. On ne le convaincra jamais que le but de l'insurrection n'était pas de renverser les lois de l'état et d'annuler les droits de la couronne. Il admet qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que le revenu des licences approprié pour payer les pertes du Haut-Canada est une partie du revenu consolidé. Il n'est cependant disposé qu'à indemniser les personnes qui n'ayant pris aucune part dans l'insurrection ont eu leurs propriétés détruites.

M. Badgley y parle à l'effet de démontrer que la mesure du ci-devant ministère dont il était le procureur général, n'avait pas pour but de payer les pertes souffertes par les rebelles, et que les commissions avaient reçu un ordre d'exclure expressément ceux qui auraient été impliqués dans les troubles.

M. le Dr. Bontillier dit quelques mots à propos à l'appui des résolutions et dépeignant bien la conduite audacieuse des troupes de Sa Majesté. Officiers et soldats allaient se loger chez les particuliers où ils se faisaient maîtres de tout. Il parle avec connaissance sur ce sujet, sa propre maison a été assaillie de la sorte et il a éprouvé des pertes considérables. Cependant il n'a pas fait de réclamations et il n'en veut pas faire.

M. Seymour prétend que l'hon. membre pour London (M. Wilson) est dans l'erreur, quand il dit que le revenu des licences dans le Haut-Canada fait partie du revenu consolidé. D'ailleurs, il demande pourquoi on ne payerait pas les pertes du Bas-Canada sur le même revenu ? et qu'elles classes d'individus auront droit à l'indemnité ?

L'hon. H. Hincks répond qu'il est absolument impossible pour le ministère de dire quelles seront les justes réclamations ; cela devra être décidé par les commissaires à être nommés par cet acte.

M. Seymour continue ses remarques à l'effet de faire rentrer la mesure à autre temps, pour attendre que l'opinion publique se soit clairement prononcée dans le Haut-Canada.

M. le Dr. Latérière exprima brièvement et clairement ses vues sur la question de l'indemnité. Dix minutes lui ont suffi pour envisager le sujet sous tous ses points de vues avec assurément autant et plus de succès que les orateurs de longue haleine. Il est d'opinion que l'Etat devrait payer toutes les pertes qui sont la suite de la guerre. Le peuple s'est prononcé en faveur de cette mesure, l'administration ne saurait se départir de sa proposition. Il regrette, tout en s'en moquant, les appels que les soi-disant loyaux font aux plus mauvaises passions, et les vaines démonstrations qu'ils font pour influencer ou intimider la législature. Il s'est opéré de grandes réformes partout le monde dans les derniers temps, l'inquisition espagnole, le traite des noirs, les privilèges de la noblesse, et bien d'autres abus ont disparu devant ces siècles de lumières. Présentement la moitié de l'Europe est armée contre l'autre moitié pour donner le triomphe à la raison sur la tyrannie et il faut espérer que la raison l'emportera. Il y a eu assez de 1837 et 1838, il serait fâcheux de les voir recommencer en 1849. Néanmoins la position des Canadiens-français a beaucoup

changé depuis, ceux qui alors étaient regardés comme coupables ont aujourd'hui la confiance de leur souverain et occupent les premières dignités dans le sénat Canadien. Le sort a fait ce que cinquante ans de luttes raisonnables n'ont pas effectué. Il faut fermer l'oreille aux cris de rage des ultra-loyaux qui ne veulent pas de cette mesure parce qu'elle leur déplaît ; la réforme est commencée, elle doit être complète. Elle aurait l'effet de faire oublier le passé, et la paix et la bonne entente régneront entre tous les habitants de la province.

M. Stevenson parle contre la mesure et sur l'impossibilité qu'on puisse avoir droit de se rébellier jamais, vu qu'il n'y a pas de précédent dans l'histoire d'Angleterre. Il s'indigne de ce qu'on a dit plus de mal de Sir F. B. Head que de McKenzie pendant le débat. Il considère la proposition de payer des rebelles comme monstrueuse.

M. Smith de Durham en réponse à l'hon. membre pour Frontenac dit que puisque ce monsieur lui avait déclaré qu'il n'aurait pas réélu à Durham, s'il votait pour la présente mesure, il prendra la liberté de lui dire avec franchise que, lui, il ne sera pas réélu par ses constituants de Frontenac, quelque soit le vote qu'il donnera.

M. le Solliciteur-Gén. Blake se lève pour corriger quelques fausses interprétations de ce qu'il avait dit dans son discours précédent, par l'hon. membre pour Hamilton. Il regrette profondément que le preux chevalier lui ait attribué quelques observations contre le Juge en chef du Haut-Canada, tandis qu'il n'y a pas dans la province un homme à qui il porte un plus grand respect. Il n'a pas dit un mot contre les juges du Haut-Canada, il n'a fait que dire l'opinion de Lord Durham.

Je n'ai pas dit, continue M. Blake, que le Duc de Richmond était un voleur, c'est là une expression qui appartient à l'hon. membre pour Hamilton, mais j'ai dit dans le langage du lord Aberdeen, que le Duc de Richmond avait pris l'argent du peuple du Bas-Canada inconstitutionnellement, les bons membres doivent comprendre que c'est une toute autre chose. Je n'ai pas dit que Lord Dalhousie était un voleur, mais j'ai dit dans le langage de Lord Aberdeen et de Lord Durham, qu'il s'était emparé de la bourse du Bas-Canada sans l'autorité constitutionnelle de la Chambre d'Assemblée, et s'en était servi. Je n'ai pas dit que Sir Georges Arthur était un meurtrier, mais j'ai dit qu'il a porté la peine capitale au delà des limites qui avaient été prescrites et qu'il a fallu l'intervention de Lord Durham pour l'en prévenir. Je n'ai pas attaqué le caractère de Lord Metcalfe, mais j'ai attaqué des ministres responsables, qui étaient dans mon opinion les seules personnes qu'on pouvait convenablement attaquer.—Je regrette que le sens de mes paroles ait été changé matériellement dans les rapports de la presse, non pas que je veuille jeter du blâme sur la presse, non, je dois déclarer que sa manière de rapporter les débats lui fait le grand honneur. Il n'y a qu'en Angleterre où les rapports sont peut-être plus corrects vu que les personnes employées à rapporter ne le sont qu'une demi-heure par soir : il est absolument impossible qu'un ou deux individus rapportent correctement tout les procédés d'une séance comme les nôtres pour publier le matin suivant.

Sir Allen McNab dit que, s'il a mal compris le savant Solliciteur-Gén., il n'est pas le seul, il est intimement convaincu qu'il a dit en citant le langage de Lord Durham, dans son rapport, que l'admi-

nistrateur